

Quelques adresses utiles DANS L'AUBE

CPAM

(Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

☎ 36 46

Service Social de la CARSAT

(Caisse d'Assurance Retraite
et de Santé au Travail)

Troyes / Bar sur Aube : ☎ 03 25 02 85 15

MSA

(Mutualité Sociale Agricole)

1, Avenue du Maréchal Joffre
10000 Troyes

☎ 0810 00 52 10

ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

13, rue des Prés de Lyon
10600 La Chapelle Saint Luc

☎ 03 25 43 55 25

Domicile Service Baraldin

5, rue Danton
10200 Bar-sur-Aube

☎ 03 25 92 75 05

Centre Médico-Social

5, rue Jean Mermoz
10200 Bar-sur-Aube

☎ 03 25 31 70 00

MDPH

(Maison Départementale
des Personnes Handicapées)
Cité Administrative des Vassaulles
CS 50770

10026 Troyes Cedex

☎ 03 25 42 65 70

Conseil Départemental / APA

2, rue Pierre Labonde
10000 Troyes

☎ 03 25 42 50 50

SSIAD

(Service de Soins Infirmiers à
Domicile)

En fonction de votre lieu de
domiciliation.

(S'adresser au Conseil
Départemental)

RéGéMa

(Réseau Gériatrique et Mémoire
de l'Aube)

16, rue Etienne Dupont
10000 TROYES

☎ 03 25 40 80 83

HAD

(Hospitalisation à Domicile)

- Rue Paul Vaillant Couturier
10105 Romilly-sur-Seine

☎ 03 25 21 95 00

- 98, Avenue Chomedey de
Maisonneuve

10000 Troyes

☎ 03 25 43 35 35

Le Service Social reste à votre disposition


Centre Hospitalier de Chaumont
2, rue Jeanne d'Arc
CS 10514 - 52014 CHAUMONT CEDEX

*Vous ÊTES hospitalisé,
vous AVEZ besoin d'aide
pour votre SORTIE,
quelques conseils...*



Vous pouvez contacter le service social :

- au **03.25.35.73.48**
- à service-social@ch-chaumont.fr
- ou demander directement au personnel soignant notre intervention

Vous avez - de 60 ans	Vous avez + de 60 ans	Dans tous les cas
<p>Vous avez une perte d'autonomie temporaire et besoin d'un petit coup de pouce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ appelez votre mutuelle ➤ appelez la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) = aide financière pour financer les aides à domicile (en fonction de vos ressources) 	<p>Vous avez une perte d'autonomie temporaire, contactez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ votre mutuelle ➤ ARDH (Aide au retour à Domicile après Hospitalisation) : contactez le service social du Centre Hospitalier si vous relevez du régime général, CARSAT (ex-CRAM) ➤ régime particulier (RSI, SNCF, CNRACL) : contactez une association d'aide à domicile (ADAPAH, ADMR), pour l'évaluation de vos besoins 	<p>Contactez votre mutuelle</p> <p>Portage de repas : demandez un certificat médical au service et contactez la mairie de votre commune</p> <p>Téléassistance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Filien ➤ Présence verte ➤ ...
<p>Vous avez une perte d'autonomie durable (+ d'1 an) et besoin d'aide pour les actes essentiels (toilette, habillage...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PCH (Prestation de Compensation du Handicap) : contactez le service social du Centre Hospitalier pour constituer un dossier auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ➤ carte d'invalidité, carte de stationnement... 	<p>Vous avez une perte d'autonomie durable et/ou besoin d'aide pour les actes essentiels (toilette, habillage...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : contactez le Conseil Général <ul style="list-style-type: none"> • 1ère demande : constituez un dossier au Conseil Général • ou révision ➤ SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) 	
<p>Vous ne pouvez plus rentrer à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ établissement médico-social : contactez le service social du Centre Hospitalier ➤ famille d'accueil : contactez le Centre Médico-Social 	<p>Vous ne pouvez plus rentrer à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ maison de retraite, foyer-logement ➤ famille d'accueil 	